Nations Unies E/ICEF/2001/13/Corr.1

Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2001
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2001
10-14 décembre 2001
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Plan stratégique à moyen terme pour la période 2002-2005

Rectificatif

Page 19, A. Première priorité : éducation des filles

Remplacer l'ancien texte du paragraphe 39 par le libellé suivant :

A. Première priorité : éducation des filles

Justification

39. L'éducation des filles est le meilleur investissement et point de départ pour assurer l'éducation de **tous** les enfants. En soutenant les programmes d'éducation en faveur des filles, on améliore la qualité de l'enseignement que reçoivent filles et garçons. Les filles **et** les garçons doivent surmonter des obstacles pour échapper à l'emprise des lois et réglementations inadaptées, de la pauvreté et du travail, notamment comme employé de maison. L'étude de ces obstacles à la fourniture d'une éducation de qualité, compte tenu des inégalités entre les sexes, révèle que les obstacles auxquels se heurtent les filles sont pour la plupart plus importants et plus nombreux. Faire en sorte que les filles reçoivent un enseignement de qualité n'est pas une fin en soi mais un moyen de parvenir à l'objectif de l'éducation pour tous. Dans les cas où les analyses de la situation des pays réalisées par l'UNICEF et ses partenaires font apparaître une discrimination systématique à l'encontre des garçons, l'UNICEF définira les activités de programme à mener pour y mettre fin.

---

* E/ICEF/2001/12.

01-69015 (F) 111201 111201